

## **Association H.A.A.R.P.**

Association Loi 1901

Siège social : Route Stratégique  
95240 CORMEILLES EN PARISIS



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International  
101, rue de Miromesnil  
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa  
13007 MARSEILLE

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International  
101, rue de Miromesnil  
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa  
13007 MARSEILLE

**Association H.A.A.R.P.**  
Association Loi 1901  
Siège social : Route Stratégique  
95240 CORMEILLES EN PARISIS

2

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de l'Association HAARP,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association H.A.A.R.P relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

- La note 1 de l'annexe aux comptes annuels relative aux « événements principaux de l'exercice » précise le retraitement lié au transfert de gestion des Foyers du Vexin. Cette reprise n'a pas donné lieu au transfert juridique du patrimoine actif et passif à ce jour. Par conséquent, les comptes annuels ont été retraités de l'incidence du patrimoine non transféré. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à apprécier la correcte retranscription dans les comptes annuels de cet événement et nous enquêter de l'absence d'évolution à date de la procédure justifiant du maintien de ce retraitement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier présenté et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 11 Mai 2018

Le commissaire aux comptes,

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International



---

**Guy CASTINEL**

## Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF**

Dossier : 89 - HAARP - CONSO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Libellé	Montant brut 2017	Amort. et prov. 2017	Montant net 2017	Montant net 2016
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement	84 612	49 662	34 950	47 834
Autres immobilisations incorporelles	147 991	135 845	12 146	11 536
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains	560 642	1 041	559 602	559 602
Constructions	23 551 916	9 696 592	13 855 324	13 903 566
Installations techniques, matériels et outillage	2 155 447	1 679 000	476 447	504 094
Autres immobilisations corporelles	7 500 979	4 993 389	2 507 590	1 944 370
Immobilisations corporelles en cours	645 324		645 324	353 952
<b>Immobilisations Financières :</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	12 461		12 461	12 383
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	65 189		65 189	61 003
<b>TOTAL I</b>	<b>34 724 562</b>	<b>16 555 528</b>	<b>18 169 034</b>	<b>17 398 338</b>
<b>Comptes de liaison (1)</b>			<b>0</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	26 994		26 994	36 531
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	288		288	380
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>31 991</b>		<b>31 991</b>	<b>10 060</b>
<b>Créances (2) :</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 117 934	2 446	1 115 488	864 028
Autres créances	1 291 089	146 342	1 144 747	1 324 110
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>15 184 228</b>		<b>15 184 228</b>	<b>12 969 651</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>36 950</b>		<b>36 950</b>	<b>28 682</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>17 689 474</b>	<b>148 787</b>	<b>17 540 686</b>	<b>15 233 442</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b> IV				
<b>Primes de remboursement des obligations</b> V				
<b>Ecart de conversion (actif)</b> VI				
<b>TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)</b>	<b>52 414 035</b>	<b>16 704 315</b>	<b>35 709 720</b>	<b>32 631 780</b>
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

**CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF**  
Dossier : 89 - HAARP - CONSO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Libellé	Montant net 2017	Montant net 2016
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	<b>2 568 199</b>	<b>2 538 793</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise :</b>		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	4 033 643	4 033 643
<b>Réserves :</b>		
Excédents affectés à l'investissement	865 605	810 609
Réserves de compensation	556 805	521 558
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	713 458	358 035
Autres réserves	903 323	720 291
Report à nouveau		
<b>Report à nouveau (gestion non contrôlée)</b>	<b>1 598 578</b>	<b>1 198 105</b>
<b>Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs</b>	<b>-811 427</b>	<b>-657 482</b>
<b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b>	<b>4 311 199</b>	<b>3 238 524</b>
<b>Dépenses non opposables aux tiers financeurs</b>	<b>-715 904</b>	<b>-624 409</b>
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)</b>	<b>720 409</b>	<b>1 258 655</b>
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	<b>2 698 714</b>	<b>2 788 406</b>
<b>Provisions réglementées :</b>	<b>3 216 186</b>	<b>2 458 071</b>
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	319 599	261 927
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	2 517 737	1 849 838
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	378 850	346 306
Immobilisations grevées de droits		
<b>TOTAL I</b>	<b>20 658 787</b>	<b>18 642 800</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>595 718</b>	<b>240 312</b>
<b>Provisions pour charges</b>	<b>377 403</b>	<b>240 889</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>1 919 411</b>	<b>1 345 324</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>2 892 532</b>	<b>1 826 525</b>
<b>DETTES (3)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 229 894	8 407 006
Emprunts et dettes financières divers (3)	45 237	47 666
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 897	18 897
Redevables créditeurs	34 218	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	573 019	753 755
Dettes sociales et fiscales	2 478 045	2 128 777
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	250 255	275 200
Autres dettes (5)	484 679	518 687
Produits constatés d'avance	44 156	12 467
<b>TOTAL IV</b>	<b>12 158 401</b>	<b>12 162 455</b>
<b>Ecart de conversion (passif)</b>		
<b>TOTAL V</b>		
<b>TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)</b>	<b>35 709 720</b>	<b>32 631 780</b>
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

**CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES**

Dossier : 89 - HAARP - CONSO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

<b>CHARGES</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises Variation de stock	2 498	1 897
Achats de matières premières et fournitures Variation de stock	287 243 9 514	278 385 -6 008
Achats d'autres approvisionnements Variation de stock	24	-570
Achats non stockés de matières et fournitures	888 914	766 474
Services extérieurs et autres	2 762 181	2 378 514
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	751 571	857 382
- autres	81 623	83 372
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	11 061 858	9 411 826
- charges sociales	4 716 457	3 987 119
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 492 891	1 431 076
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	1 390	678
- pour risques et charges d'exploitation	497 960	130 021
Autres charges	22 481	21 320
<b>TOTAL I</b>	<b>22 576 604</b>	<b>19 341 484</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	293 682	292 294
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II</b>	<b>293 682</b>	<b>292 294</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	4 596	406
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	178 043	43 959
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	577 796	
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	7 268	3 979
- dotations aux autres provisions réglementées	36 904	18 332
Engagements à réaliser sur ressources affectées	704 813	213 242
Impôts sur les sociétés		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 509 420</b>	<b>279 918</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>24 379 706</b>	<b>19 913 696</b>
<b>RESULTAT CREDITEUR = Excédent</b>	<b>720 409</b>	<b>1 258 655</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>25 100 116</b>	<b>21 172 351</b>

**CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS**  
 Dossier : 89 - HAARP - CONSO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

PRODUITS	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises	113 225	141 271
Production vendue :		
- prestations de services	826 716	783 636
- divers	160 188	194 764
Production stockée ou déstockage de production	-93	33
Production immobilisée		1 440
Dotations et produits de tarification	21 273 865	17 411 101
Subventions d'exploitations et participations	1 556	8 177
Reprises sur amortissements et provisions	200 329	300 019
Transferts de charges	213 291	174 622
Autres produits	1 801 623	1 750 561
<b>TOTAL I</b>	<b>24 590 700</b>	<b>20 765 622</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	2 784	7 402
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II</b>	<b>2 784</b>	<b>7 402</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	10 808	7 070
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	206 015	159 170
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	95 194	74 649
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	21 215	
- reprises sur autres provisions	15 147	11 924
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	158 253	64 274
Transferts de charges		82 240
<b>TOTAL III</b>	<b>506 632</b>	<b>399 327</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>25 100 116</b>	<b>21 172 351</b>
<b>RESULTAT DEBITEUR = Déficit</b>		
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>25 100 116</b>	<b>21 172 351</b>

**ASSOCIATION H A A R P**  
**Anciennement Sésame Autisme « LA MONTAGNE DU PARISIS »**  
**Route Stratégique – 95420 CORMEILLES EN PARISIS**

**ANNEXE**

Aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017, caractérisés par les données suivantes :

- Total du Bilan	35 709 720 €
- Total du compte de résultat	25 100 116 €
- Le Résultat net comptable, avant reprise du résultat N-2 est un excédent de	720 409 €

Il est décomposé ainsi :

-Résultat comptable « Activités Gestion Propre »	202 822 €
-Résultat comptable « Activités contrôlées »	517 587 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font parties intégrantes des comptes annuels établis en date du 22 mars 2018 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'Association.

- Note n° 1	Evènements principaux de l'exercice
- Note n° 1 bis	Evènements postérieurs à la clôture
- Note n° 2	Règles et méthodes comptables
- Note n° 3	Tableau des immobilisations
- Note n° 4	Tableau des amortissements
- Note n° 5	Tableau des provisions et réserves
- Note n° 5 bis	Tableau des fonds dédiés
- Note n° 6	Etat des créances
- Note n° 7	Etat des dettes
- Note n° 8	Tableau de variation des fonds associatifs
- Note n° 9	Charges constatées d'avance
- Note n° 10	Produits constatés d'avance
- Note n° 11	Détail des comptes fournisseurs – factures non parvenues
- Note n° 12	Détail des dettes fiscales et sociales
- Note n° 13	Engagements hors bilan
- Note n° 14	Tableau de suivi des legs et donations
- Note n° 15	Tableau des résultats
- Note n° 16	Droit individuel à la formation
- Note n° 17	Résultat Financier

## **Note n° 1      EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

- L'association APEI les Sources, qui a en gestion trois établissements, un IMPRO situé à Ermont (95), un EMP situé à Franconville (95), un SESSAD situé à Ermont (95), a fusionné avec l'association HAARP. L'arrêté n° 2016-412 du 15 novembre 2016 de l'ARS 95 a autorisé le transfert de gestion pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Suite à la reprise de la gestion des Foyers du Vexin au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'association le Colombier n'a pas transféré à l'association HAARP la propriété de la maison de Magny, l'emprunt associé et la trésorerie de l'établissement. L'immobilisation et les amortissements concernant la maison de Magny, l'emprunt Banque Populaire finançant cette maison et la trésorerie non transférée ne sont pas valorisés dans le bilan et compte de résultat de l'association HAARP.
- L'association la Chamade, qui a en gestion un IME situé à Herblay a manifesté son intérêt de fusionner avec l'association HAARP pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'année 2017 a également été marquée par :

- La deuxième année du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu avec l'ARS pour la période 2016-2020.
- La fin des travaux de réhabilitation pour créer une nouvelle salle polyvalente avec un service traiteur à l'ESAT la Montagne.
- Le départ à la retraite de la Directrice générale et l'arrivée en novembre 2017 d'un nouveau Directeur général.

## **Note n° 1 bis    EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

- L'association la Chamade, qui gère un établissement (IME) sur Herblay (95), a fusionné avec l'association HAARP au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **Note n° 2      REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1 -                Principes comptables**

. Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes

d'évaluations ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

. La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

. Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur, résultant :

. du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en respectant le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations

. du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre.

. de la réglementation comptable spécifique aux associations gestionnaires d'établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF : l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médicosociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

## **2 - Dérogations aux principes comptables :**

NEANT

## **3 - Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :**

### **. Agrégation des comptes annuels**

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire :

. Une sommation des différentes comptabilités a été effectuée,

. Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

### **. Immobilisations incorporelles**

Il s'agit de logiciels d'inventaire, de logiciels plannings, et du logiciel du dossier unique de l'usager.

### **. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires ;

L'association applique les règlements n° 2002-10, n° 2003-07 et n° 2004-06 sur les actifs.

La dotation pour amortissement a été pratiquée suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation.

Construction	25 à 60 ans
Agencement, aménagement des constructions	15 à 25 ans
Agencement, aménagement et installations divers	15 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	10 à 20 ans

Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel de soutien	3 à 5 ans

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les notes n°3 et n°4

#### . **Stocks**

Les différentes catégories de stocks des Esat Commerciaux ont été valorisées au coût d'acquisition des matières comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

#### . **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles. Ainsi, les provisions pour dépréciation s'élèvent à 148 788 €.

#### . **Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS)**

Le CITS, d'un montant de 286 567 €, a été comptabilisé en moins des charges fiscales. Conformément aux instructions du Conseil départemental du Val d'Oise et de l'ARS DT 95, le CITS a fait l'objet, pour le même montant, d'une provision en fonds dédiés.

#### . **Subventions d'investissement**

##### **Subventions d'investissement inscrites en fonds associatifs sans droit de reprise ou avec droit de reprise**

Conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC et à l'arrêté du 14 novembre 2003, les subventions d'investissements relatives à des biens dont le renouvellement incombera à l'association, sont inscrites en « fonds associatifs sans droit de reprise » ou selon le cas en « fonds associatifs avec droit de reprise », sous la rubrique « subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables »

##### **Subventions d'investissement amortissables**

Les subventions d'investissement reçues relatives à des biens non renouvelables par l'association sont amorties linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

#### . **Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital)

Pour l'année 2017, il n'y a pas eu de nouveaux emprunts.

#### . **Provisions pour congés payés**

Les variations de provisions ont été constatées dans chaque établissement, conformément à la réglementation comptable.

#### . **Provisions pour risques et charges**

Une indemnité de fin de carrière est calculée selon les modalités de la convention collective du 15 mars 1966. Le calcul est établi en fonction de l'année de naissance du salarié et la date de sa mise en retraite selon le nouveau décret concernant la date de départ en retraite. L'association continue, ainsi que la réglementation comptable applicable lui en offre la possibilité, de ne pas comptabiliser les engagements de retraite et assimilés.

Ainsi l'engagement hors bilan au titre de l'indemnité de départ à la retraite est estimé à 1 509 726 € au 31 décembre 2017 (cf commentaire note 13), dont 620 137 € sont comptabilisés en fonds dédiés.

### **Fonds dédiés**

. Pour rester conforme à la réglementation comptable en vigueur (article 335-1 du PCG), le montant du calcul des indemnités de fin de carrière concernant les personnes susceptibles de partir dans les cinq prochaines années a été comptabilisé en fonds dédiés. Voir note n°5 bis.

### **4 - Compte de Résultat**

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

Voir note n° 16

### **5- Information à caractère spécial**

. Les ventilations de charges communes entre établissements de La Montagne se répartissent à la réalité de la dépense grâce notamment à la pose de compteur (eau, gaz), sinon elles se répartissent comme suit :

- 40 % FOYER DE VIE
- 40 % ESAT
- 20 % SIEGE

. La refacturation inter établissements s'effectue par le biais des factures internes validées par les Directeurs concernés. La valorisation de celle-ci se fait au prix coûtant.

. La nature et le montant des prestations inter établissements facturées H.T. au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à :

**REFACTURATION H.T. DES DIFFERENTS ATELIERS**

<b>Année 2017</b>	<b>FAM La Montagne</b>	<b>ESAT Montagne</b>	<b>SAVS</b>	<b>Le grand cèdre</b>	<b>Siège</b>	<b>Vie associative</b>	<b>IME CLOS</b>	<b>ESAT Ezanville</b>	<b>FAM VEXIN</b>	<b>EMP Les Sources</b>	<b>IMPRO Les Sources</b>	<b>Total</b>
<b>Espaces verts</b>	6 618	7 490	878	250	1 287			54				16 577
<b>Cuisine restaurant</b>	3 361	61 934	5 713	207	3 743	2 667	1 342	106	1 055	50	267	80 445
<b>Centre équestre</b>	6 860											6 860
<b>Reliure</b>												
<b>Reprographie</b>												
<b>Menuiserie</b>	50	4 843	267		295		150					5 605
<b>Jardinerie</b>	351	2 835	147	401	40			267				4 041
<b>Prestation Ménage</b>								26 267				26 267
<b>Totaux</b>	17 240	77 102	7 005	858	5 365	2 667	1 492	26 694	1 055	50	267	139 795

### **Informations relatives à la rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés s'est élevé à 192 736 € en 2017.

#### **Ventilation de l'effectif moyen**

<b>Catégorie</b>	<b>Nb salariés temps plein</b>	<b>Nb salariés temps partiel</b>	<b>Total salariés</b>	<b>E.T.P.</b>
<b>Cadre</b>	<b>23</b>	<b>33</b>	<b>56</b>	<b>38.47</b>
<b>TAM</b>	<b>76</b>	<b>43</b>	<b>119</b>	<b>95.53</b>
<b>Employé/OQ</b>	<b>147</b>	<b>95</b>	<b>242</b>	<b>193.99</b>
<b>Mise à disposition</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>2.61</b>
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>177</b>	<b>425</b>	<b>330.59</b>

**CONSOLIDÉ**

**Notes N° 3 & N° 4**

**Bilan au 31 Décembre 2017**

**ACTIF IMMOBILISÉ**

	S.A.N.	Apport Souces	+	-	Reclassements	Fin Exerceice
<b>Montants Bruts</b>						
Autres Immobilisations Incorporelles	201 406	31 277	5 728	5 808		232 603
Terrains	560 642		0	0		560 642
Constructions	22 642 021	557 646	453 784	16 072	-85 463	23 551 916
Installations techniques, matériel et outillage	1 933 069	166 237	107 496	48 911	-2 444	2 155 447
Autres immobilisations corporelles	6 351 572	592 408	785 698	316 605	87 907	7 500 980
Immobilisations corporelles en cours	353 953		727 416	436 044		645 325
Autres Immobilisations Financières	73 386	4 188	920	844		77 650
<b>Total Montants Bruts</b>	<b>32 116 049</b>	<b>1 351 756</b>	<b>2 081 042</b>	<b>824 284</b>	<b>0</b>	<b>34 724 563</b>
<b>Amortissements</b>						
Autres Immobilisations Incorporelles	142 036	29 521	19 757	5 808		185 506
Terrains	1 041		0	0		1 041
Constructions	8 738 456	163 602	825 259	15 968	-14 757	9 696 592
Installations techniques, matériel et outillage	1 428 976	150 690	152 694	46 809	-6 551	1 679 000
Autres immobilisations corporelles	4 407 204	317 290	495 181	247 593	21 308	4 993 390
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0		0
Autres Immobilisations Financières	0		0	0		0
	<b>14 717 713</b>	<b>661 103</b>	<b>1 492 891</b>	<b>316 178</b>	<b>0</b>	<b>16 555 529</b>
<b>Montants Nets</b>						
Autres Immobilisations Incorporelles	73 796	1 756				75 552
Terrains	559 601	0				559 601
Constructions	14 411 636	394 044				14 805 680
Installations techniques, matériel et outillage	496 642	15 547				512 189
Autres immobilisations corporelles	1 825 472	275 118				2 100 590
Immobilisations corporelles en cours	33 816	0				33 816
Autres Immobilisations Financières	58 086	4 188				62 274
	<b>17 398 336</b>	<b>690 653</b>	<b>588 151</b>	<b>508 106</b>	<b>0</b>	<b>18 169 034</b>

<b>Note 5 - Tableau des provisions</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Apport Les Sources</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises de l'exercice</b>	<b>31/12/2017</b>
--	-------------------	---------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-------------------

(a) (b) (c) (d) = (a) + (b) - (c)

**Provisions réglementées**

10686	Réserve de compensation	521 558	28 832	24 154	17 739	556 805
141	Réserves de trésorerie	261 927	57 672			319 599
142	Renouveaulement des Immobilisations	1 816 427	195 412	576 796	105 852	2 482 783
145	Amortissements Dérogatoires	33 411		113 846	112 302	34 955
14861	Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	122 889	39 755	12 120	18 041	156 723
14862	Réserves des plus values nettes d'actif circulant	223 417		1 883	3 174	222 126
144	Réserves relatives aux autres éléments d'actifs					
194	Fonds dédiés	1 345 324	27 527	979 493	432 933	1 919 411
195	Fonds dédiés sur Dons manuels affectés					
		4 324 953	349 198	1 708 292	690 041	5 692 402

**Provisions pour risques et charges**

151	Provisions pour risques	240 313	43 567	497 960	186 122	595 718
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		64 590			64 590
158	Autres provisions pour charges	240 889	81 787		9 862	312 814
		481 202	189 944	497 960	195 984	973 122

**Provisions pour dépréciation autres que comptes financiers**

29	Dépréciation des immobilisations					
39	Dépréciation des stocks et en-cours					
49	Dépréciation des comptes de tiers	151 728		1 390	4 331	148 787
		151 728		1 390	4 331	148 787

**Provisions pour dépréciation des comptes financiers**

59	Dépréciation des comptes financiers					

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 957 883</b>	<b>539 142</b>	<b>2 207 642</b>	<b>890 356</b>	<b>6 814 311</b>
----------------------	--	------------------	----------------	------------------	----------------	------------------

**Note 5 bis - Tableau des fonds dédiés**

Situations Activité  Ressources	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Apport Les Sources	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Reclassement	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D	E	F=A+B-C+D+E
FONDS DEDIES RETRAITES ACCEPTES (a)	154 314		24 988		70 977	200 303
FONDS DEDIES RETRAITES REFUSES (a)	63 977		54 745		39 495	48 727
FONDS DEDIES RETRAITES ANNEE N (a)	335 014		13 698	160 263	-110 472	371 107
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (b)	595 860	10 434	18 986	123 748		711 056
FONDS DEDIES SUR DONS MANUELS	0					0
FONDS DEDIES CPOM	148 258					148 258
AUTRES FONDS DEDIES	47 903	17 093	45 836	420 802		439 962
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 326</b>	<b>27 527</b>	<b>158 253</b>	<b>704 813</b>	<b>0</b>	<b>1 919 413</b>

(a) Ils correspondent au reclassement partiel des droits à la retraite susceptibles de partir dans les 5 prochaines années et calculés selon les modalités de la convention collective de 1966. En effet, les droits étaient antérieurement constatés sous forme de provisions pour risques et charges, ce qui n'était pas conforme aux prescriptions du PCG (art. 335-1).

(b) Voir Note 5

**Association H A A R P****Du 01 janvier au 31 décembre 2017**

Note 6 - Créances	31/12/2017	Échéances		
		à 1 an au +	à + d'1 an	
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>				
Créances rattachées à des participations	12 461		12 461	
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières	65 189		65 189	
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 117 934	1 117 934		
Autres créances clients	21 246		21 246	
Personnel et comptes rattachés	1 490	1 490		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 819	2 819		
Etat et autres collectivités publiques	426 882	426 882		
Autres	801 702	16 690	785 012	
Charges constatées d'avance	36 950	36 950		
<b>Total</b>	<b>2 486 673</b>	<b>1 602 765</b>	<b>883 908</b>	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice				

**Association H A A R P****Du 01 janvier au 31 décembre 2017**

Note 7 - Dettes	31/12/2017	Échéances			31/12/2016
		à 1 an au +	à + d'1 an	à + d'5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	8 229 894	597 354	2 245 487	5 387 053	8 407 006
Emprunts et dettes financières divers (1)	45 237	45 237			47 666
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 897	18 897			18 897
Redevables créditeurs	34 218	34 218			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	573 019	573 019			753 755
Personnel et comptes rattachés	890 921	890 921			787 200
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 565 336	1 565 336			1 230 646
Etat et autres collectivités publiques	21 788	21 788			110 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	250 255	250 255			275 200
Autres dettes	484 679	484 679			518 302
Produits constatés d'avance	44 156	44 156			12 467
<b>TOTAUX</b>	<b>12 158 400</b>	<b>4 525 860</b>	<b>2 245 487</b>	<b>5 387 053</b>	<b>12 162 071</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	519 346				465 360
(2) Dont .....envers les sociétaires					

## Tableau de Variation des Fonds Associatifs

Bilan au 31 Décembre 2017

	Début exercice	Apport Les Sources	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Fin exercice
Fonds Associatifs sans droit de Reprise	2 538 793	29 406				2 568 199
Fonds Associatifs avec droit de Reprise	4 033 643					4 033 643
Excédents affectés à l'investissement	810 609	69 740		14 744		865 605
Réserve de compensation	521 558	28 832	24 154	17 739		556 805
Excédents affectés à la couverture du BFR	358 035	355 423				713 458
Autres réserves	720 291	110 899	72 133			903 323
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 198 104	157 238	243 235			1 598 577
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-657 483	-183 684	-279 478	-309 218		-811 427
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	3 238 525	58 175	2 335 141	1 320 642		4 311 199
Dépenses non opposables au tiers financeurs	-624 408	-58 239	-81 050	-47 793		-715 904
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	1 258 655	53 814	720 409	1 312 469		720 409
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 788 406	27 694	23 628	141 014		2 698 714
Couverture du besoin en fonds de roulement	261 927	57 672				319 599
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations	1 849 838	195 412	690 642	218 154		2 517 738
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actifs	223 416		1 883	3 174		222 125
Réserves des plus-values nettes d'actif	122 890	39 755	12 120	18 041		156 724
	0					0
	0					0
<b>TOTAL</b>	<b>18 642 799</b>	<b>942 137</b>	<b>3 762 817</b>	<b>2 688 966</b>	<b>0</b>	<b>20 658 787</b>

**Association H A A R P****NOTE - 9**

Bilan au 31 décembre 2017

**Charges Constatées d'Avance**

	31/12/17	31/12/16
Redevance Domaniale	8 094	8 094
RENTOKIL	156	1 062
SIEMENS	957	940
CHÂTEAU D'EAU	907	
DALLOZ	230	211
CLIMA DECLIC	225	233
CULLIGAN CONTRAT MAINTENANCE	1 030	969
AQUILA LOGICIEL		99
PITNEY BOWES		87
AVISS	2 473	3 338
WOLTERS	1 509	752
ACP	1 246	1 240
APAVE	1 541	
PAGES JAUNES	2 052	
GRENKE	231	
AACS	576	
TN3D	454	
ACTIF		135
DRIVE		306
ASH		61
ALSOTEL	1 907	1 187
EDF	145	172
ORANGE	341	451
CORIOLIS	1 496	535
DESK	672	41
ECOLAB		194
KONE	641	634
MAIF	1 297	1 574
VOT	2 016	2 016
DELTA	2 086	2 054
AUTRES	4 668	2 297
	36 950	27 828



**Association H A A R P**

Le : 4-mai-18

Note - 11

Bilan au 31 décembre 2017

**Fournisseurs Factures Non Parvenues**

	N-1	Apports	N		
F.A.M. La Montagne	245 170		281 543	01	4 419,35
<i>dont factures non parvenues sur immobilisations</i>	<i>240 751</i>		<i>275 200</i>	02	1 312,82
				03	3 486,39
E.S.A.T. Cial la montagne	1 313		1 054	05	1 277,03
				07	32 757,14
E.S.A.T. Social la montagne	3 486		2 952	08	21 797,54
				09	41 918,36
S.A.V.S.				13	38 642,04
				14	7 446,23
Forfait Soins du F.A.M. La Montagne	1 277			15	1 805,00
				16	26 723,20
Vie Associative				17	2 008,82
				18	255,38
Siège	32 757		38 939	01	240 750,85
Les Foyers du Grand Cèdre	21 798		32 422		
I.M.E. Le Clos du Paris	41 918		23 998		
E.S.A.T. Cial Ezanville					
E.S.A.T. Social Ezanville	38 642		39 521		
F.A.M. Vexin	7 446		12 682		
Forfait soins du F.A.M. Vexin	1 805,00				
IMPRO Les Sources	26 723,20				
EMP Les Sources	2 008,82				
SESSAD Les Sources	255,38				
Total	424 599	0	433 111		

**Association H A A R P**

Le : 4-mai-18

Note - 12

Bilan au 31 décembre 2017

**DETTES FISCALES & SOCIALES**

Personnel	3 067	
Comité d'Etablissement	16 883	
Personnel à régulariser	1 038	
Provisions sur salaires	31 157	
Provision Congés à Payer	838 776	
<b>Personnel et comptes Rattachés</b>		<b>890 921</b>
URSSAF	470 094	
Ind. Journalières C.P.A.M.	14 099	
Ind. Journalières Prévoyance	1 367	
Chorum Prévoyance	50 236	
Retraite Médéric & mutuelle	285 530	
Unifaf	138 627	
Procilia - 1 %	77 829	
O.E.T.H.		
Charges s/ Provisions sur salaires	77 162	
Charges s/ Prov. C.P.	450 392	
<b>Sécurité Sociale et autres Org. Sociaux</b>		<b>1 565 336</b>
Taxe sur les Salaires		
T.V.A.	1 420	
Reversement Résidents (443.210)	1 493	
Autres	18 875	
<b>Etat et autres collectivités publiques</b>		<b>21 788</b>
<b>Total</b>	<b>2 478 045</b>	<b>2 478 045</b>

## **Association H A A R P**

Bilan au 31 décembre 2017

### **Note N° 13 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE

Au 31 Décembre 2017, l'engagement s'élève à la somme totale de **1 509 726 Euros**.

Le calcul est établi en fonction de l'année de naissance du salarié et la date de sa mise en retraite selon le nouveau décret concernant la date de départ en retraite.

Les critères retenus pour ce calcul sont :

Actualisation des salaires : 0,10%

Taux monétaire : 1,3%

Turn Over : moyen

Mortalité : Base INSEE 2003/2005

### **Note N° 14 TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS**

Solde des legs et donations en début de l'exercice	89 324
Apport des établissements les Sources	24 858
<b>Solde des legs et donations en fin de l'exercice</b>	<b>114 182</b>

## COMPTES DE RESULTATS RESUMES PAR STRUCTURE DU 01er Janvier au 31 Décembre 2017

	FA.M. La Montagne	F.A.M. SOIN Montagne	Foyers le Grand Cèdre	S.A.V.S.	I.M.E.	E.S.A.T. Social Montagne	E.S.A.T. Commercial Montagne	E.S.A.T. Social Ezanville	E.S.A.T. Commercial Ezanville	FA.M. Vexin	F.A.M. SOIN Vexin	IMPRO les Sources	EMP les Sources	SESSAD les Sources	VIE Associative
<b>Alimentation - Eau- Gaz - Electricité - Activités de Soutien</b>															
Groupe I	495 663	43 602	439 691	47 651	294 057	185 023	304 419	141 725	83 250	345 079	30 090	139 545	77 466	18 457	9 017
<b>Honoraires - Salaires - Charges Sociales</b>															
Groupe II	2 247 838	708 285	3 073 166	617 074	1 331 571	918 934	1 281 001	458 922	816 483	2 433 342	341 660	988 005	629 853	370 995	0
<b>Amortissements - Charges de Structures - Charges de Structures</b>															
Groupe III	1 146 080	179 096	865 979	231 186	398 786	383 801	182 587	730 636	41 861	690 956	23 311	504 052	200 156	73 707	8 685
<b>Charges</b>	<b>3 889 581</b>	<b>930 982</b>	<b>4 378 836</b>	<b>895 912</b>	<b>2 024 414</b>	<b>1 487 758</b>	<b>1 768 007</b>	<b>1 331 283</b>	<b>941 595</b>	<b>3 469 378</b>	<b>395 060</b>	<b>1 631 602</b>	<b>907 474</b>	<b>463 159</b>	<b>17 702</b>
<b>Produits de la Tarification</b>															
	4 021 811	1 065 334	4 071 849	908 596	1 944 654	1 287 058	0	1 326 889	0	3 352 357	517 848	1 400 183	880 750	500 338	0
<b>Production</b>															
	0	0	0	0	0	0	752 317	0	349 079	0	0	0	0	0	0
<b>Autres Produits</b>															
	126 717	62 134	240 448	63 131	91 145	169 182	1 071 392	56 182	683 728	122 709	7 531	72 551	32 266	20 612	22 099
<b>Produits</b>	<b>4 148 529</b>	<b>1 127 468</b>	<b>4 312 297</b>	<b>971 726</b>	<b>2 035 799</b>	<b>1 456 240</b>	<b>1 823 709</b>	<b>1 383 071</b>	<b>1 032 807</b>	<b>3 475 066</b>	<b>525 379</b>	<b>1 472 734</b>	<b>913 017</b>	<b>520 951</b>	<b>22 099</b>
<b>Résultat Comptable</b>	<b>258 948</b>	<b>196 486</b>	<b>-66 539</b>	<b>75 814</b>	<b>11 385</b>	<b>-31 518</b>	<b>55 702</b>	<b>51 788</b>	<b>91 212</b>	<b>5 688</b>	<b>130 319</b>	<b>-158 868</b>	<b>5 543</b>	<b>57 791</b>	<b>4 397</b>
<b>Reprise N - 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 825</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 758</b>	<b>9 860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT ECONOMIQUE</b>	<b>258 948</b>	<b>196 486</b>	<b>-66 539</b>	<b>78 639</b>	<b>11 385</b>	<b>-31 518</b>	<b>55 702</b>	<b>51 788</b>	<b>91 212</b>	<b>5 688</b>	<b>130 319</b>	<b>-135 110</b>	<b>15 402</b>	<b>57 791</b>	<b>4 397</b>

## **Association H A A R P**

Bilan au 31 décembre 2017

### **Note N° 16 Droit individuel à la formation**

Depuis le 1er janvier 2015, le droit individuel à la formation est remplacé par le Compte Personnel de Formation.  
Le compte personnel de formation accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

Note - 17

Bilan au 31 décembre 2017

**RESULTAT FINANCIER**

Libellé	Charges	Produits
Intérêts d'emprunt CDC	167 448	
Intérêts d'emprunt Banque Populaire	40 667	
Intérêts d'emprunt Crédit Coopératif	82 976	
Intérêts d'emprunt Société Générale	3 589	
Intérêts courus sur emprunt	-1 335	
Agios	339	
Revenus des valeurs mobilières de placement		2
Intérêts livret A institutionnel		622
Intérêts compte CSL		106
Parts sociales Crédit Coopératif		285
Remboursement Fonds de Garantie Crédit Coopératif		1 768
<b>Total</b>	<b>293 684</b>	<b>2 783</b>

Note - 18

Bilan au 31 décembre 2017

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Libellé	Charges	Produits
Différences de règlement	0	
Amendes	135	
Pénalités fournisseurs	1 860	
Prud'homme	129 300	
Valeur nette comptable, cession d'actif	71 116	
Ecart Fournisseurs	1 583	
Ecart résidents	190	
Ecart caisse années antérieures	2 000	
Dotations amortissements dérogatoires (FAM)	6 032	
Dotation aux provisions réglementées des plus values nettes d'actif immobilisé	12 120	
Dotation aux provisions réglementées des plus values nettes sur VMP	1 883	
Dotations aux provisions réglementées pour renouvl't immo (CNR ezanville)	500 000	
Dotations aux provisions réglementées pour renouvl't immo (CNR etanchéité toit)	33 206	
Dotations aux provisions réglementées pour renouvl't immo (CNR vefa ezanville)	29 100	
Dotations aux provisions réglementées pour renouvl't immo (CNR lits médicalisés)	6 198	
Dotations aux provisions réglementées pour renouvl't immo (CNR rampe d'accès)	8 292	
Dotation fonds dédiés pour le transport usager	98 497	
Dotation fonds dédiés retraite	160 264	
Dotation fonds dédiés formation	51 586	
Dotation fonds dédiés stagiaires	8 649	
Dotation fonds dédiés CITS	282 323	
Dotation fonds dédiés bien être au travail	11 040	
Dotation fonds dédiés service civique	1 700	
Dotation fonds dédiés CNR ARS pour le siège	90 755	
Régularisation sur salaires	1 591	
Fonds Fédération Française d'Equitation (centre équestre La Montagne)		6 015
Produits des cessions d'éléments d'actif		41 132
Quote-part subvention		139 292
Reprise sur provisions réglementées		131 556
Amortissement fonds dédiés travaux		8 643
Amortissement fonds dédiés formation		25 832
Amortissement fonds dédiés service civique		93
Amortissement fonds dédiés stagiaire		3 470
Amortissement fonds dédiés contrat avenir		24 673
Amortissement fonds dédiés retraite		93 431
Amortissement fonds dédiés analyse de la pratique		2 112
Divers produits années antérieures		7 359
Trop perçu CPAM 2004		23 024
<b>Total</b>	<b>1 509 420</b>	<b>506 632</b>